



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 81022

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la problématique des rythmes scolaires dans notre pays. Il désire connaître les modifications qu'il entend apporter au système actuel.

Texte de la réponse

La question des rythmes scolaires ne peut être abordée que par une réflexion globale prenant en compte l'équilibre entre le temps de l'école, le temps de repos, les vacances et les activités sportives et culturelles. La mission de l'école est de proposer aux élèves les conditions de vie les plus favorables à leur apprentissage et à leur réussite. Le système scolaire français compte actuellement l'un des plus grands nombres d'heures de cours en Europe, alors que celles-ci sont réparties sur un nombre de jours de classe parmi les plus bas. Cela entraîne des journées de classe longues pour les élèves et susceptibles de générer fatigue et stress. Conscient de l'importance de cette question pour la réussite des élèves et des nombreuses implications qu'elle entretient avec la vie sociale de notre pays, le ministre a installé le 7 juin, une Conférence nationale sur les rythmes scolaires. Cette commission est chargée de conduire une réflexion et d'organiser la consultation des différentes parties prenantes. Un débat public sera mené du 15 septembre au 15 décembre 2010. Il sera suivi d'une restitution à la mi-janvier 2011 puis par la présentation d'un rapport d'orientation à la mi-mai. La réflexion engagée dans ce cadre n'exclut aucune dimension et porte sur l'ensemble des aspects liés à un aménagement des rythmes scolaires : la prise en compte des rythmes spécifiques de l'enfant et de l'adolescent, les exigences d'organisation des contenus d'apprentissage, l'épanouissement des élèves dans leur vie personnelle, familiale et scolaire, les rythmes sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81022

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6520

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12860